

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST.QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU JEUDI 25 JUIN 2015

PROCÈS VERBAL

Convoqués par Michel DEAL, doyen d'âge, agissant en la circonstance en tant que Président, selon les statuts de l'association, les nouveaux élus du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le jeudi 25 juin 2015 à 9h30 dans la salle René Baube au 2^{ème} étage du Palais de Fervaques afin d'élire le bureau du conseil d'administration du C.O.S.

Étaient présents :

Mme BONON Monique
M. BRUNELLE Pascal
Mme CARPENTIER Sylvie
M. CASIER Serge
M. DAUMONT Emmanuel
M. DEAL Michel
M. DELANNOY Rémy
Mme GADROY Sandrine
Mme GAGNEUR Sylvaine
M. GRIS Patrick
M. HUGET Nicolas
M. LECOT Christophe
M. PAYEN Jean-Marie
M. PIPART Laurent
Mme RENAUDIN Émilie
Mme STRUVE Georgette
Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Mme SAUNIER Séverine (pouvoir à M. HUGET Nicolas), M. LEROY Gabriel (pouvoir à M. DELANNOY Rémy) et M. MENDES Angélo (pouvoir à Mme GAGNEUR Sylvaine)

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : Aucun.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART (représentant le Maire, le Président de la Communauté d'Agglomération et le DGS).

Membres consultatifs excusés : CTN.

ORDRE DU JOUR

- Élection des membres du bureau (article 15 des statuts)

Postes à pourvoir :

Président
Vice-président
Secrétaire
Secrétaire adjoint
Trésorier
Trésorier adjoint
Archiviste

La séance débute à 09 h 30

M. DEAL Michel en sa qualité de doyen d'âge, préside ce premier conseil d'administration après les élections du C.O.S du 16 juin 2015. Il vérifie que le quorum est atteint, ce qui est le cas et ouvre donc la séance. Il rappelle l'ordre du jour selon l'article 15 des statuts, énumère les postes à pourvoir et rappelle que pour être valides, les bulletins ne doivent comporter aucun signe de reconnaissance (il n'y a qu'une croix à mettre en face du candidat choisi).

Le doyen d'âge invite les candidats à la présidence du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- M. HUGET Nicolas
- M. GRIS Patrick

Un élu CGT qui s'est porté candidat à la Présidence du C.O.S demande à faire une déclaration :

« Bien que nous soyons présents ici lors de ce conseil d'administration, nous n'approuvons pas et contestons les résultats des élections 2015, compte tenu des nombreuses irrégularités constatées avant et pendant les élections »

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. HUGET Nicolas : **9 voix**
- M. GRIS Patrick : **11 voix**

➤ **M. GRIS Patrick est élu Président.**

Le doyen d'âge cède la présidence qu'il assumait temporairement au nouveau Président élu, M. GRIS Patrick.

Le Président invite les candidats à la Vice-présidence du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- M. MENDES Angélo
- M. PAYEN Jean-Marie

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. MENDES Angélo : **9 voix**
- M. PAYEN Jean-Marie : **11 voix**

➤ **M. PAYEN Jean-Marie est élu Vice-président.**

Le Président invite les candidats au poste de Secrétaire du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- Mme GAGNEUR Sylvaine
- M. DAUMONT Emmanuel

Résultats du vote à bulletins secrets :

- Mme GAGNEUR Sylvaine : **9 voix**
- M. DAUMONT Emmanuel : **11 voix**

➤ **M. DAUMONT Emmanuel est élu Secrétaire.**

Le Président invite les candidats au poste de Secrétaire adjoint du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- Mme SAUNIER Séverine
- M. PIPART Laurent

Résultats du vote à bulletins secrets :

- Mme SAUNIER Séverine : **9 voix**
- M. PIPART Laurent : **11 voix**

- **M. PIPART Laurent est élu Secrétaire adjoint.**

Le Président invite les candidats au poste de Trésorier du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- M. LECOT Christophe
- Mme CARPENTIER Sylvie

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. LECOT Christophe : **9 voix**
- Mme CARPENTIER Sylvie : **11 voix**

- **Mme CARPENTIER est élue Trésorière.**

Le Président invite les candidats au poste de Trésorier adjoint du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- Mme GADROY Sandrine
- Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne

Résultats du vote à bulletins secrets :

- Mme GADROY Sandrine : **9 voix**
- Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne : **11 voix**

- **Mme VERPLANCKE-KESSLER est élue Trésorière adjointe.**

Le Président invite les candidats au poste d'Archiviste du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- M. CASIER Serge
- Mme RENAUDIN Émilie

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. CASIER Serge : **9 voix**
- Mme RENAUDIN Émilie : **11 voix**

➤ Mme RENAUDIN est élue Archiviste.

Le Président donne lecture d'une déclaration :

« Je fais cette déclaration afin qu'elle soit retranscrite dans le procès-verbal.

Vous avez mené une campagne agressive avec des propos insultants et mensongers, dictateur, incapable, têtu, borné, incompetent, j'en passe et des meilleurs. Certains d'entre vous ont été manipulés et vous vous êtes ligüés pour mener une lutte acharnée contre la liste SUD. Je n'ai pas répondu à vos attaques pour ne pas envenimer ce climat déplorable.

Vos déclarations de ces dernières semaines sont inacceptables, quelles que soient les divergences d'opinions existantes, il me semble primordial de garder un minimum de correction et de respect envers les autres.

Maintenant que les adhérents ont prouvé par leur vote :

- qu'ils connaissent tout le travail réalisé par notre équipe,*
- que nous ne sommes pas éloignés de la réalité,*

et qu'ils apprécient les activités proposées par le COS vu le nombre important de participants, je suis satisfait et fier que la faible majorité de notre équipe se soit transformée en majorité absolue.

Le conseil d'administration se réunit pour trouver et offrir plus d'avantages aux adhérents alors mettons-nous au travail ! »

Le Président revient sur le précédent conseil d'administration en date du 11 mai 2015 (les administrateurs CGT, F.A FPT et F.O ne s'étaient pas déplacés) signalant qu'il était prévu de modifier les montants des médailles.

Le Président explique que cette date du 11 mai coïncidant avec la campagne électorale et juste avant les élections C.O.S, il a préféré s'abstenir de mentionner ce projet et propose de le soumettre au conseil maintenant.

Le Président souhaiterait que soit augmentée la prime de médaille : 6 € supplémentaires par année, donc de 11 € à 17 €.

Le Président suggère qu'afin de ne pas léser les adhérents qui viennent d'obtenir cette médaille, du fait du report de cet ordre du jour, que ladite augmentation soit rétroactive pour les récipiendaires du 22 juin. En l'occurrence, ces derniers recevraient un chèque de la différence après calcul.

Le Président soumet cette proposition au vote des membres du Conseil d'Administration.

Un élu CGT observe que ce point ne figure pas sur l'ordre du jour.

Le Président confirme, mais justifie sa demande du fait qu'il a été obligé de le reporter à cause de la campagne électorale.

Un élu F.A FPT rappelle qu'il suffisait de le rajouter à l'ordre du jour lors de l'envoi des convocations.

Le Président acquiesce mais rappelle que si la question doit être posée, elle le sera lors du prochain conseil d'administration, donc toujours après les élections.

Un élu CGT objecte que ce sujet aurait tout de même dû être porté sur l'ordre du jour, qu'à ce moment-là, le Président peut mettre ce qu'il veut et faire ce qu'il lui plait pendant le conseil, ce qui est n'importe quoi, les modalités devant être respectées.

Le Président estime qu'il est urgent d'aborder le sujet, prévu il y'a déjà plus d'un mois pour la rétroactivité des primes déjà versées.

Un élu CGT rétorque que le Président met les administrateurs CGT, F.A FPT et Les Indépendants en porte à faux, puisque c'est là une mesure sociale pour les agents, et qu'ils sont donc dans l'obligation de voter pour.

Un élu F.A FPT déclare que « *c'est bien manœuvré* ».

Le Président objecte.

Un élu CGT cautionne les propos de l'élu F.A FPT.

Le Président répond que « *les administrateurs SUD manœuvrent toujours, mais qu'ils ont aussi des arguments et qu'ils n'ont rien à envier aux autres administrateurs concernant les manœuvres* ».

Un élu CGT déclare que la liste CGT vote pour cette proposition, mais contre la façon dont cela a été mené.

Un élu F.A FPT fait indiquer que les administrateurs F.A FPT suivent.

Ces élus espèrent que leurs propos figureront dans le PV et qu'ils le recevront puisqu'ils n'ont pas reçu deux procès-verbaux.

Le Président affirme que tout apparaîtra sur le PV. Quant au procès-verbal d'avril, il a été adopté au mois de mai.

Un élu CGT constate qu'il ne l'a tout de même pas reçu.

Le Président répond qu'il était là, à la disposition des administrateurs.

Un élu CGT indique qu'il les a réclamés par mail, mais sans réponse.

Le Président constate que les votes se font par groupes, un seul élu CGT entraînant le suivi des autres administrateurs.

Un élu F.A FPT rappelle que les élus Les Indépendants ne se sont pas prononcés.

Le Président propose donc de passer au vote :

POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'augmentation de la prime de médaille est votée à l'unanimité.

Un élu Les Indépendants intervient concernant des agissements ayant eu lieu en amont des élections par rapport à leur liste, rappelant qu'elle est sans étiquette, et qu'en aucun cas cette liste n'a remis en cause le droit syndical, contrairement à ce qui a pu être écrit.

Un élu Les Indépendants rappelle également que leur liste, qui n'a pas les moyens financiers d'un syndicat, a sollicité la bienveillance de M. GRESSIER pour pouvoir imprimer leurs professions de foi à l'atelier d'impression.

Cet élu interpelle les administrateurs SUD et leur demande s'il s'agit de l'un d'entre eux qui a été se plaindre auprès de M. GRESSIER quant à cette impression.

Le Président réfute catégoriquement cette assertion et répond donc par la négative.

Le Président confirme que M. GRESSIER l'a contacté par téléphone afin de connaître la teneur du conseil d'administration qui a décidé du protocole électoral en matière de profession de foi, ce à quoi le Président lui a répondu qu'il a été décidé à l'unanimité que les professions de foi seraient imprimées par chaque liste, et précise que c'est la seule demande qui a été faite par M. GRESSIER et la seule réponse qui a été faite par le Président. Rien d'autre.

Un élu Les Indépendants explique qu'à l'origine, M. GRESSIER avait donné son accord puis est revenu sur ce dernier, quelqu'un de « bienveillant » à leur égard aurait été dire qu'il faisait du favoritisme.

Le Président confirme qu'il n'est jamais intervenu.

Un élu Les Indépendants répond que c'est là tout ce qu'il désirait savoir.

Un élu Les Indépendants demande à apporter une autre précision, déclarant que le problème viendrait de la liste SUD, et explique que les trois personnes de leur liste qui ont déposé des notes d'informations sur les véhicules au CTA l'ont fait pendant leur RTT et non pas sur leur temps de travail.

Le Président explique qu'il n'est pas au fait de ce problème.

Un élu les indépendants déclare que c'est juste une information, mais qu'il est dommage qu'il y'ait de la délation entre collègues.

Le Président indique que ce sera spécifié dans le PV, mais qu'en toute honnêteté, il n'était pas du tout informé de ce problème.

Le Président remercie l'ensemble des élus présents et clôt les débats.

La séance se termine à 10h30

Saint-Quentin, le 26 juin 2015

Le Président,



P. GRIS

Le doyen d'âge,



M. DEAL

Pour rappel, le nouveau Bureau élu se compose ainsi :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mme Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste

